



Contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur

demeurant

ci-après dénommé(e) l'« Auteur·ice », d'une part

et

L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), demeurant 54 boulevard Raspail, 75006 Paris, Représentée par son directeur, Monsieur Romain Huret,

Monsieur Romain Huret, est dénommé ci-dessous le Directeur de la publication pour la revue *Passés Futurs* qui a pour directrice Madame Sabina Loriga

ci-après dénommée la « Revue », d'autre part.

Préambule

Le présent contrat est basé sur le modèle A1 – Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, mis en ligne le 20 juillet 2020 sur le site Ouvrir la science. La réalisation de ce modèle associe le réseau Médiaci des métiers de l'édition scientifique publique, le groupe « Édition scientifique ouverte » du Comité pour la Science ouverte (CoSO) et l'Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aedres).

La Revue édite un périodique intitulé *Passés Futurs*, sous le numéro ISSN 2558-7935, ci-après dénommé le « Périodique », dont elle a confié la publication, la diffusion à L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) en format numérique, en accès ouvert, sous la licence Creative Commons CC-BY.

L'Auteur·ice a proposé un article, provisoirement intitulé :

(ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans le numéro [redacted] du Périodique.

Cette Contribution a été rédigée avec Prénom Nom, coauteur·ices : [REDACTED]

Définitions

Archive ouverte : répertoire ou entrepôt documentaire à but non lucratif, accessible librement par voie électronique sans inscription préalable, garantissant un accès aux documents et données qui relèvent de l'information scientifique et technique à la fois libre, gratuit et pérenne (préservation de longue durée).

Licence CC-BY : licence internationale d'attribution autorisant un tiers à reproduire et partager un document, sous réserve d'en créditer l'Auteur·ice, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre. ([Creative Commons — Attribution 2.0 France — CC BY 2.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/)).

Version finale du manuscrit acceptée pour publication : version du manuscrit validée scientifiquement par le Comité éditorial du Périodique, préalablement à sa mise au point et mise en forme sur le plan éditorial. Cette « version finale » est validée en « back office » (c'est-à-dire sur le site en version non visible du public) par l'Auteur·ice, ceci est considéré comme une validation pour publication. **Ainsi après cette validation il ne sera pas possible de revenir sur l'article.**

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur·ice cède à la Revue, à titre non exclusif et gracieux, les droits d'auteur relatif à l'exploitation de sa Contribution par diffusion en ligne, en toutes langues et dans le monde entier.

Cette cession est faite à titre non exclusif : cela signifie que, même après signature du présent contrat, l'Auteur·ice peut proposer la même Contribution (le même texte, à condition que ce ne soit pas la version maquettée telle que publiée par le site) à un autre éditeur ou à qui que ce soit d'autre, à titre onéreux comme à titre gracieux. La Revue aura donc le droit d'exploiter la Contribution, sous les formes prévues au contrat (c'est-à-dire imprimée, numérique, traduite) et ce, pendant toute la durée du droit patrimonial, mais la Contribution pourra également être exploitée, commercialement ou pas, par toute autre personne dûment autorisée par l'Auteur·ice.

Dans le cadre du présent contrat en cession non exclusive, l'Auteur·ice a le droit de verser son texte (la version finale du manuscrit acceptée pour publication) en archive ouverte, dès la publication dans le Périodique, sans attendre les 6 ou 12 mois maximum prévus par l'article L533-4 du Code de la recherche (= la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique) : voir l'article 5.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur·ice

L'Auteur·ice s'engage à remettre à la Revue, au plus tard le [REDACTED], sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les Recommandations éditoriales accessibles en ligne sur le site du Périodique. L'Auteur·ice fournira sa Contribution, sous forme de fichiers texte (formats .doc, .docx, .odt) accompagnés des fichiers images (formats .jpg, .png, en haute résolution, dont une image format paysage) libres de droit. L'Auteur·ice précisera dans le texte l'emplacement ainsi que les légendes, titre et crédit des images.

L'Auteur·ice garantit que :

- cette Contribution est originale et inédite. Qu'elle n'est ni en cours d'évaluation ni ne fait l'objet d'une publication dans un autre périodique à la date de publication prévisionnelle ;
- cette Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques ;
- conformément au Code de la propriété intellectuelle, iel dispose de toutes les autorisations légales pour toute reproduction et/ou citation d'extraits de textes ou d'illustrations empruntés aux œuvres d'un tiers, spécifiant leur utilisation selon les conditions de diffusion de la Contribution sous licence internationale CC-BY. Iel s'engage à les transmettre à la Revue en bonne et due forme, par mail, et dans le respect de la date de publication du Périodique ;
- les données mobilisées dans cette publication sont sourcées correctement.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur·ice cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme imprimée et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, incluant les métadonnées, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution, dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

L'Auteur·ice autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la forme numérique, et notamment :

- à reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e-paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- à représenter sa Contribution, dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- à adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L'Auteur·ice autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence internationale CC-BY, pour tous les modes et supports d'exploitation mentionnés ci-dessus (voir Définitions pour le détail des conditions d'utilisation de la licence Creative Commons).

Conformément à l'article L. 123.6 du Code de l'éducation sur la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution, et à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur·ice accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux. Ces droits sont cédés à la Revue pour exploitation dans le monde entier, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après le droit français et étranger et les conventions internationales en cours et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs. La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers. La cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur·ice pourra, pour sa part, publier ultérieurement sa Contribution chez un autre éditeur, à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication dans le numéro de la Revue *Passés Futurs*.

Art. 4 – Obligations de la Revue

La Revue s'engage à assurer la diffusion numérique de la Contribution par sa publication dans le numéro [REDACTED], du périodique, avec publication prévisionnelle au [REDACTED], dans un délai de six mois à compter de la remise, par l'Auteur·ice de la version finale du manuscrit acceptée pour publication.

La Revue garantit le processus d'évaluation scientifique de la Contribution et s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur·ice la validation de son article considéré comme « une épreuve de sa Contribution mise en forme », cette validation est un « bon à tirer » pour une diffusion numérique. Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, « le bon à tirer » obtenu de l'Auteur·ice vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

La Revue s'engage à informer l'Auteur·ice, de la parution de sa Contribution, dans le Périodique.

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur·ice cédant ses droits à la Revue à titre non exclusif, iel est libre de verser la version finale du manuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte sous la licence CC de son choix, dès qu'iel le souhaite, y compris dès la publication de la Contribution sur le site.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques. Une archive ouverte est une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Paris

le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.

Pour La Revue

L'Auteur·ice

Le Directeur de la publication

Prénom Nom

Monsieur Romain Huret